



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit :
Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton**

2020-10-05

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 05 octobre 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-10-156

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'ouvrir la séance à 20h18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 20-10-157

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Résolution # 20-10-158

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 20-10-159

Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2020



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-10-160

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 237 216,59\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 61 088,74\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 298 305,33\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Club 3 & 4 roues comté Johnson inc, demande de traverses des chemins publics

ATTENDU que la demande d'autorisation a été déposée par le vice-président du club M. Jean Paul Chandonnet et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation des traverses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les droits de traverses en véhicules tout-terrains pour les sentiers hivernaux sur certains chemins déjà établis : 5^e rang, 7^e rang ouest, 8^e rang ouest, 9^e rang ouest, route Major, 7^e rang est, 8^e rang est et 12^e rang ;

QUE la municipalité s'engage à installer et/ou à maintenir en bon état la signalisation requise sur les chemins publics indiquant ces traverses ;

QUE le club soit informé du « Règlement numéro 464-2003 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains et motoneiges sur certains chemins municipaux », du « Règlement numéro 627-2020 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » et de la *Loi sur les véhicules hors-routes* ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autres autorités pouvant être concernées notamment le ministère des transports pour sa gestion des routes collectrices.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
Résolution # 20-10-161

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Radio-Acton, proposition du plan publicitaire 2020

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'approuver le plan publicitaire proposé par Radio-Acton au montant de 750,00\$ pour l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Étant donné la séance à huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances. Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

10. Conseil

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

11. Gestion & direction générale

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

12. Loisirs et culture

Dépôt du plan de réouverture de la bibliothèque municipale

Le conseil prend acte des documents déposés.

Dépôt du compte-rendu du camp de jour estival 2020

Le conseil prend acte du compte-rendu rédigé par la ville d'Acton Vale.

13. Services d'hygiène



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juillet 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de septembre 2020

- Santé publique : Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle (COVID-19).
- FQM : Rapport d'activités 2019-2020.
- MAPAQ : Mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de septembre 2020

Le conseil en prend acte.

Résolution # 20-10-162

Approbation du budget 2021 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et l'a transmis à la municipalité pour adoption ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août 2020

Le conseil en prend acte.

Résolution # 20-10-163

Prévisions budgétaires 2021 du service régional d'inspection en bâtiment & environnement

ATTENDU que monsieur Serge Dupont, directeur du service de l'aménagement à la MRC d'Acton, a déposé les prévisions budgétaires pour les services d'inspection en bâtiments et environnement ;

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la municipalité doit faire connaître son avis à la MRC d'Acton sur le projet de budget ;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-10-164

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu :

D'approuver le projet de prévisions budgétaires 2021 ;

D'indiquer que la municipalité a un intérêt pour l'achat d'une licence de consultation pour les bases de données du logiciel Infotech.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Projet de loisirs et culture, rapport final pour la subvention de la MRC d'Acton dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

ATTENDU que par sa résolution numéro 20-01-014, le conseil a approuvé le dépôt de la demande de subvention relative au projet d'amélioration du grand terrain de soccer ainsi qu'à la mise en place d'un nouveau logiciel à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU que ce projet a été accepté par la MRC d'Acton et que le protocole d'entente stipule que le versement final de la subvention sera versé au dépôt du rapport final ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la municipalité atteste le contenu du rapport financier final et autorise son envoi à la MRC d'Acton en vue de recevoir la subvention de 7 500,00\$ représentant cinquante pourcent des dépenses admissibles réelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'août 2020

Le conseil en prend acte.

Dépôt du 2^e versement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Résolution # 20-10-165

Second projet de règlement : Règlement numéro 629-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre l'élevage de poules, de poulets à griller et de lapins, à des fins personnelles, dans les zones 502, 503, 504, 505, 507, 511 et 512, secteurs déstructurés pour l'agriculture ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2020 et que la consultation



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

écrite a été tenue du 16 septembre au 1^{er} octobre 2020, aucun commentaire n'ayant été reçu ;

ATTENDU qu'avant l'adoption de ce second projet de règlement, l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et ce second projet de règlement soumis pour adoption, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 629-2020 en effectuant les modifications inscrites au projet soumis ;

QUE des copies de la présente résolution ainsi que du projet de règlement modifié soient transmises à la MRC d'Acton ;

QU'une copie du projet de règlement soit disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour et renoncent au délai de disponibilité de la documentation utile à la prise de décision prévu au deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec.

Résolution # 20-10-166

Suivi et contrôle des espèces exotiques envahissantes forestières (EEEEF) dans la MRC d'Acton – Demande d'appui de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)

ATTENDU que le projet vise l'accompagnement sans frais des propriétaires dans des mesures de contrôle ou d'éradication du nerprun (arbuste envahissant) et la mise en place d'une personne ressource unique pour traiter du dossier des EEEF dans tout le territoire de la MRC d'Acton ;

ATTENDU que le conseil municipal n'a pas, pour l'instant, d'intérêt à participer au projet mais que la CDRN pourra faire un suivi sur sa réalisation ultérieurement à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu de ne pas donner suite au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.

Résolution # 20-10-167

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de lever l'assemblée à 21h04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier

